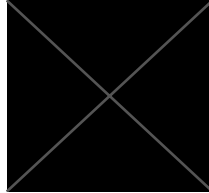


3ème Concours d'administrateur territorial

cadmtc ns droit public (6) (Épreuve commune/épreuves écrites)

30036



Note de délibération : 14.5 / 20

Note de correction : 14.5 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmtc ns droit public (6) (Épreuve commune/epreuves écrites)	14	15	/ 20

Correction 1 : _____
Appréciation : copie plutôt bien écrite et qui traite correctement le sujet sur le fond.

Correction 2 : _____
Appréciation : Sujet bien compris et proposition de plan d'action satisfaisante.

Harmonisation : _____
Appréciation : _____

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours Administrateur territorial

Epreuve : note de synthèse droit public Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Direction générale des services
 Directeur général adjoint
 en charge du Pôle Ressources de la Métropole

Le 25 juin 2024

Note à l'attention de la Directrice Générale des services

Objet : Détection, dénonciation et prévention des atteintes à la probité

Vous souhaitez disposer d'éléments concernant les contours juridiques et la mise en œuvre de la procédure de signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale suite à des atteintes présumées et potentielles à la probité des agents publics.

La probité fait partie des obligations de l'agent public et recouvre les six infractions énumérées à l'article 1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, infractions pénales, corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics et favoritisme. L'article 40 susmentionné impose de signaler les crimes et délits dont l'autorité constituée l'agent officiel public ou le fonctionnaire a connaissance au procureur de la République. Si ces signalements sont nécessaires dans une optique de transparence, d'intégrité personnelle et collective et afin in fine de renforcer la confiance du public dans l'administration il convient toutefois de bien en cerner les limites légales, de l'articuler avec celles-ci et avec la protection aux lanceurs d'alerte et de s'inscrire dans une démarche plus globale de gestion des risques d'atteinte à la probité.

Cette note s'attachera à présenter le cadre légal et les principes généraux d'utilisation de l'article 40 ainsi que ses limites (I).

Elle visera également à proposer les grands axes d'un plan de gestion des risques au sein de la Métropole avec une phase diagnostique et des propositions d'axes préventifs. (II)

I) Si l'article 40 du code de procédure pénale impose de signaler les crimes et délits dont on a connaissance il reste difficile à mettre en œuvre.

A) L'article 40 impose une obligation de signaler les crimes et délits dans les limites prévues par la loi.

1) Concernant l'article 40 du code de procédure pénale, il prévoit que "toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire" donc les élus et agents de la Métropole sont tenus d'en donner avis sans délai au Procureur de la République des crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Tous les renseignements et documents dont il dispose doivent être transmis à ce magistrat.

C'est le Procureur de la République qui détermine la suite à donner (art 40-2). Il peut soit engager de poursuites soit proposer une procédure alternative (art 41-1, 41-2, 41-3 du CPP) soit enfin classer sans suite la procédure.

Le Procureur de la République avise les plaignants et victimes de suite à leur plainte ou signalement (art 40-2).

Enfin, en cas de classement sans suite, il est possible de former un recours contre la décision auprès du Procureur général.

2) La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 (Sapin I) prévoit dans son article 45, codifié article 434-1 du Code pénal, que le fait de ne pas signaler un crime expose la personne qui en a connaissance à une peine de 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende. Si cette disposition n'est pas étendue aux délits elle n'en demeure pas moins contraignante pour les élus et agents et elle indique que cette obligation de signalement à l'article 40 du CPP peut être opposée dans certaines situations.

3) La dénonciation d'un fait "que l'on soit totalement ou partiellement inexact" est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende selon l'article 226-10 du Code Pénal.

Il convient donc, avant de recourir au signalement prévu à l'article 40, de s'assurer de la véracité des faits dans la mesure du possible avec des éléments de preuve ou à défaut de disposer d'éléments précis.

Par ailleurs, certaines informations présentent un caractère secret pour certaines professions (de santé notamment) selon l'art 226-13 et leur divulgation est interdite et punie par la loi. Cela ne concerne toutefois pas la question des atteintes à la probité au sein de la Métropole.

B) Sa mise en œuvre est rendue complexe par le fonctionnement de l'administration et la crainte de dénonces.

1) En signalant le fait dont ils ont connaissance auprès de leur autorité hiérarchique les agents ont le sentiment de remplir leur obligation. Cela peut diluer la responsabilité et représenter un frein à un signalement auprès du procureur de la République.

A titre d'exemple, le Code général de la fonction publique prévoit à son article L 135-3 que l'agent public puisse signaler "à l'une des autorités hiérarchiques dont il relève" les faits pouvant être qualifiés de conflits d'intérêts. Il peut aussi en témoigner auprès du référent déontologue prévu à l'article L 124-2.

Cette complexité et le manque de clarté, dans les textes, sur la marche à suivre rend complexe la mise en œuvre de signalements.

2) Par ailleurs, la dénonciation de faits possiblement criminels ou délictueux, surtout lorsque la personne les ayant commis occupe une fonction hiérarchique ou d'autorité, peut être rendue difficile par la crainte d'une sanction.

Ainsi, si le Conseil d'Etat dans sa décision n° 146326 du 15 mars 1996 a réintégré l'agent de police municipale de Loriot qui avait été révoqué par arrêté du Maire suite à une relation de faits délictueux dont il avait connaissance il n'en demeure pas moins que le risque de sanction est réel.

Toutefois la loi n° 2016-1691 complétée par la loi n° 2022-401 est venue instaurer un statut de lanceur d'alerte qui protège la personne qui divulgue sans contrepartie financière directe et de bonne foi des informations sur un crime ou délit qui menace ou porte préjudice à l'intérêt général. Rappeler et instaurer le principe de cette protection au service de l'intérêt général peut limiter la crainte de signaler.

3) Enfin, il existe également un frein d'ordre plus culturel autour du rejet de la délation. Les faits peuvent ne pas être signalés au procureur de la République et l'agent être sanctionné par l'administration dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

L'absence de processus clair et de gradation dans la faute des fautes et délits commis peut rendre subjectif et peu lisible le dispositif de signalement, de sanctions et la prévention de la survenue de faits nouveaux.

II) La prévention des risques d'atteinte à la probité doit faire l'objet d'une stratégie transversale, être continue et s'appuyer sur un diagnostic précis de la situation.

A) Il apparaît nécessaire d'établir une cartographie des risques.

1) Le préalable à la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre les atteintes à la probité est d'établir un diagnostic précis de la situation et des risques auxquels les différents services sont exposés. Il s'agit d'une orientation qui doit être

CONSIGNES

- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

portée par l'ensemble des parties prenantes et être impulsée au niveau de la Direction générale des services et de l'exécutif.

Cette phase diagnostique peut être mise en œuvre par le biais de réunions ~~qui~~, sous votre égide réunissant des élus métropolitains, les directeurs de services, le déontologue et les représentants élus du personnel, et de usagers.

2) L'objectif de cette cartographie de risques est d'identifier les services les plus exposés par les missions qu'ils sont amenés à réaliser (achats, service RH) ou du fait d'événements antérieurs où la probité a été impactée.

A ce titre, disposer d'un outil de recension/recueil de ce type de situations et de notation de leur gravité pourrait s'avérer nécessaire. Le rôle personne peut s'en changer.

Il pourrait également être utile de construire un outil de recueil d'informations à destination des agents et élus afin d'identifier plus précisément leurs marques et leurs besoins en matière d'informations et d'outils.

Il est possible de solliciter l'aide de l'Agence Française Anticorruption (AFA) instaurée par la loi du 3 décembre 2016 dont la mission est d'aider à détecter et prévenir ces risques et qui peut proposer des recommandations.

3) Une fois la cartographie de risques établie et les priorités repérées il s'agit de valider les grands orientations qui devront être mise en œuvre par le comité de pilotage esquivé plus haut.

Cette priorisation est nécessaire pour concentrer les

moyens et actions là où ~~elle~~^{ils} seront les plus utiles.

B) Une fois les priorités établies il convient de favoriser l'émergence d'une culture partagée de la prévention et de clarifier les procédures de signalement.

1) Afin de favoriser l'appropriation par les élus et les agents des règles de bonne pratique et du mécanisme contrôle interne, il pourrait être utile de rédiger un guide de bonnes pratiques et d'établir des lignes directrices.

En associant le déontologue, le service de communication, et les services support en ~~support~~^{dépliant} interne reprenant les règles inhérentes aux fonctions, les risques et les procédures de signalement peuvent être réalisés. Le guide peut avoir une dimension plus pédagogique, la ligne directrice peut être plus juridique et fixer l'interprétation du droit pontif. Le service des affaires juridiques peut formuler une proposition.

Par ailleurs, en lien avec le service RH et l'encadrement de proximité des formations peuvent être pensées et mises en œuvre pour actualiser la connaissance. Lors de entretiens annuels cela peut faire l'objet d'un dialogue avec les responsables hiérarchiques qui soit formalisé. Le volet formation représente un coût, elles peuvent peut-être être internalisées ou mutualisées pour les rendre plus supportables.

Un temps d'échange et de formation avec les élus peut également être organisé régulièrement, a minima lors des renouvellement post-electoraux.

Encore une fois, l'expertise de l'AFA peut être utilisée pour avancer plus efficacement sur ces points.

2) Il apparaît également nécessaire de procéder à une recension des procédures internes existantes et à leur simplification et harmonisation. L'ensemble de personnes concernées au sein de la Métropole doit pouvoir connaître la conduite à tenir en cas de signalement.

Il y a un enjeu fort à la simplification et clarification des processus internes.

A ce titre, le rôle du déontologue doit être précisé, les modalités pour le solliciter doivent être claires. Il a un rôle important à jouer en matière de prévention des risques d'atteinte à la probité.

Une formation spécifique doit être menée, pour lui permettre une montée en compétence. L'ensemble de agents et de élus doit pouvoir l'identifier et le solliciter. Il apparaît important de s'assurer qu'il dispose du temps nécessaire pour réaliser ses missions.

3) Enfin il semble important d'installer cette démarche dans la durée par le biais du concept de "compliance". L'évaluation et la ré-évaluation des risques et des mesures protectrices mises en œuvre pour le prévenir est un processus à réaliser à intervalles réguliers (6 mois / 1 an).

L'analyse en comité de retour d'expérience de situations et de événements indésirables qui se sont produits peut permettre la diffusion d'une culture interne de la prévention.

Rassurer les agents sur les suites données à leurs signalements et garantir un principe de non-sanction peut également conduire à institutionnaliser la démarche et à en montrer l'utilité et les limites.

Il semble important d'insister sur la dimension d'exemplarité et la volonté institutionnelle d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux citoyens et de probité pour construire la confiance.

Concernant la situation de soupçon de corruption dont vous avez fait état, il semble important de signaler au procureur de la République compétent sur le territoire les éléments dont vous disposez en vous basant sur les faits précis dont vous avez connaissance.

Si la démarche de signalement de atteinte à la probité constitue un outil dissuasif et peut permettre d'une certaine manière de prévenir d'éventuelles futures déviances, cela n'est pas pleinement satisfaisant.

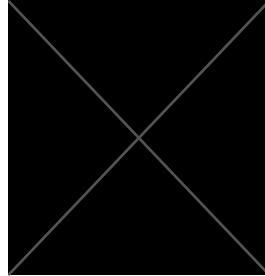
Si vous validez les axes proposés dans cette note nous pourrions commencer à établir un diagnostic précis des risques inhérents aux activités de la Métropole et établir des priorités d'actions. Il semble en outre possible d'instaurer une culture commune de la prévention de ces risques par le biais d'un portage institutionnel fort, avec l'appui de l'AFA et en sensibilisant l'ensemble des parties prenantes.

Une clarification des procédures internes de signalement et du rôle, crucial, du déontologue sont à mener en priorité.

Enfin, il convient d'inscrire dans la durée cette démarche afin de créer les conditions d'une culture partagée de la confiance, en interne et vis à vis du public.

3ème Concours d'administrateur territorial

cadmtc ns economie (3) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 12 / 20

Note de correction : 12 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmtc ns economie (3) (Épreuve commune/epreuves écrites)	13	11	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Copie bien structurée, claire qui va chercher des solutions en profondeur.

Correction 2 :

Appréciation : Travail bien mené. Les références auraient pu être plus précises.

Harmonisation :

Appréciation :



(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours Administrateurs Territorial

Epreuve : note de synthèse en économie Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Objet : Impacts de la démographie sur l'économie des territoires

Le Président de la République appelle en début d'année 2024 à un réarmement démographique de la France du fait de la baisse de la natalité qui s'accroît depuis la crise sanitaire de 2020 (minimum historique du nombre de naissances depuis 1945 en 2023).

La situation démographique de la France est semblable dans son évolution à celle de la plupart des pays de l'OCDE et est marquée par un vieillissement accéléré de la population. Selon les projections de l'INSEE d'ici 2040 les plus de 65 ans représenteront $\frac{1}{3}$ de la population globale. Ce vieillissement est dû à l'augmentation de l'espérance de vie, à la baisse de la natalité avec un solde naturel qui devient négatif et n'est pas compensé par un solde migratoire.

Sur le plan économique, ces évolutions démographiques ont des impacts sur le marché de l'emploi et sur la croissance. La question se pose de savoir si il s'agit plutôt d'une menace ou de nouvelles opportunités et si l'ensemble des territoires connaissent des situations similaires sur ces points. Le vieillissement de la population génère-t-il ou pas de l'activité économique sur les territoires ?

Cette note s'attachera à montrer que l'impact sur l'emploi et la croissance économiques sont plutôt négatifs même si de fortes disparités territoriales existent. (I)

Elle montrera également les impacts positifs possibles sous réserve que les collectivités locales territoriales développent des stratégies d'attractivité adaptées. (II).

I) Un vieillissement de la population aux impacts négatifs sur l'emploi et sur la croissance dont les conséquences diffèrent d'un territoire à l'autre.

A) Le vieillissement de la population pose problème pour le marché du travail et affecte la croissance.

1) Le vieillissement de la population se traduit par une diminution de la population active. Cette diminution est liée à l'évolution de la pyramide des âges, avec la génération du "baby boom" qui arrive à l'âge de la retraite et le faible renouvellement des générations.

Par ailleurs, le taux d'activité des seniors entre 55 et 64 ans en France est depuis les années 1980 plus bas que la moyenne des pays de l'Union Européenne (56% contre 60%) du fait de départs anticipés en retraite, de conditions d'indemnisation du chômage plus favorables mais surtout de freins au recrutement de la part des entreprises (âgisme).

Sur le plan économique cela crée des tensions sur le marché de l'emploi avec des secteurs dans lesquels l'offre n'est plus en adéquation avec la demande. 400 000 emplois seraient non pourvus selon les données de France Travail en 2023.

Cela impacte négativement la productivité et donc l'activité économique de façon négative.

De plus, la diminution du nombre d'actifs pèse sur le financement de la protection sociale. Selon l'Institut Montaigne, si les données démographiques prévues en 2040 étaient appliquées en 2019 le déficit serait de 100 milliards d'euros supplémentaires par an. Ce besoin de financement pèsera sur les revenus du travail et risque de limiter les revenus et la consommation de ménages.

2) Le vieillissement de la population affecte la croissance du fait de la baisse de la productivité et de la baisse de la consommation.

En effet, le taux d'épargne est plus élevé en France que la moyenne de l'Union Européenne (17% contre 15%) et les seniors sont les principaux détenteurs de cette épargne. Cela freine la consommation intérieure et limite la croissance. Le vieillissement peut accentuer ce phénomène.

La croissance potentielle est également affectée par le vieillissement de la population qui diminue les innovations et la recherche.

De ce fait, les impacts du vieillissement de la population est plutôt négatifs concernant le marché du travail et la croissance de l'économie.

Si la dynamique est réelle à l'échelle nationale, des disparités territoriales existent.

B) Tous les territoires ne sont pas affectés de la même manière par ce phénomène.

1) La situation démographique est très contrastée d'un territoire à l'autre.

- Certains territoires ont déjà amorcés une baisse de la population avec un solde naturel et un solde migratoire négatifs. C'est le cas de territoires ruraux comme la Creuse ou la Nièvre ou ultramarins comme la Martinique (du fait d'un solde migratoire très négatif). 10 départements sont déjà concernés.

- Certains territoires devraient amorcer cette transition plus tardivement sur le littoral ou en Occitanie du fait du maintien d'un solde migratoire positif.

- Certains territoires ont un solde migratoire négatif mais compensent avec un solde naturel positif comme l'Île de France.

Les impacts sont nécessairement différents sur le tissu économique local du fait de cette situation démographique différente.

2) De plus, la structure de l'économie diffère d'un territoire à l'autre et entraîne des impacts différenciés.

Les territoires industriels et tournés vers une production d'exportation sont plus affectés par le vieillissement de la population et le manque de main d'œuvre. Les services à la personne et les prestations et services publics sont moins adaptés aux besoins de la population âgée.

Ces territoires souffrent en outre d'un déficit d'image qui ne favorise pas l'attractivité.

La crise sanitaire a aussi montré une désaffection pour les grands métropoles et le souhait de revenir vers les campagnes.

Le développement du télétravail a permis de concilier cela mais il est dépendant pour sa réalisation du niveau et de la qualité des infrastructures en matière numérique ou de transports.

L'éloignement des grands centres urbains est un facteur aggravant de l'impact du vieillissement de la population.

A contrario, la proximité de la mer et de zones touristiques est un facteur d'attractivité de territoires qui limitent les conséquences négatives du vieillissement de la population.

Ainsi, si sur le plan global la situation démographique avec un vieillissement accéléré et généralisé (64 départements en 2019 ayant une part supérieure à 30% de la population âgée de plus de 65 ans en 2070) va impacter négativement le marché de l'emploi et la croissance. Chaque territoire présente une situation particulière du fait de ses bases économiques, de sa structure et de ses particularités géographiques.

Il est donc nécessaire de tenir compte de cela pour la mesure précise de impacts économiques des évolutions démographiques.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours Administrateur territorial

Epreuve : note de synthèse en économie Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II) Ces évolutions peuvent également offrir des opportunités de développement économique pour les territoires qui doivent améliorer leur attractivité.

A) La "silver économie" représente un secteur économique en plein développement et lucratif.

1) Les seniors sont des consommateurs potentiels de biens et de services qui disposent de moyens supérieurs à la moyenne de la population.

La silver économie entend répondre à ces besoins nouveaux en développant une offre de services adaptés.

Il y a une structuration autour de la facilitation du maintien à domicile avec les seniors à la personne mais aussi tous les dispositifs pour favoriser l'autonomie et lutter contre la dépendance. La question des besoins en santé qui implique de développer une offre autour de la méditation, du sport santé ou de la télé-médecine est également un axe fort. Enfin le bien-vieillesse avec toutes les activités commerciales ou de loisirs adaptés.

Cette filière est très lucrative (plus de 100 milliards d'euros par an) et crée de l'emploi ainsi que du développement technologique et industriel. A ce titre son impact est positif pour les territoires qui parviennent à la développer.

Toutefois, le secteur de l'aide à la personne est confronté à d'importantes difficultés de recrutement du fait de salaires peu attractifs, de conditions de travail

difficiles et d'un manque de professionnels formés.

2) La "silver économie" va nécessiter d'importants investissements qui sont susceptibles de dynamiser les économies locales. Pour mettre en œuvre l'adaptation des infrastructures, des logements et pour stimuler la création de filières industrielles de investissements publics et privés importants sont nécessaires et vont bénéficier à d'autres secteurs économiques comme la filière BTP par exemple.

Ces investissements vont également devoir viser à assurer l'adaptation au dérèglement climatique.

La conjonction entre ces deux besoins en investissement sont de nature à améliorer la croissance de l'économie. Toutefois, une évolution culturelle et nécessaire, les représentations de personnes âgées véhiculent des stéréotypes qui freinent leur inclusion dans l'économie et qui ralentissent les investissements nécessaires.

Cette évolution démographique peut donc également constituer une opportunité de développement économique dans les territoires.

B) Pour tirer profit des évolutions démographiques, il apparaît nécessaire de développer des stratégies d'attractivité adaptées.

Pour maintenir et développer les économies locales il est nécessaire pour chaque collectivité territoriale de disposer d'un diagnostic territorial précis pour adapter la stratégie à suivre en matière d'attractivité.

Cette question de l'attractivité est en effet centrale tant sur le plan humain que sur celui des entreprises.

Le développement de l'attractivité passe par 4 axes à adapter en fonction du niveau de la collectivité et de ses compétences.

Axe 1 : S'adapter aux nouveaux besoins des personnes.

- Développer les services d'aide, l'offre de soins et les infrastructures adaptées. Il apparaît nécessaire à tous les niveaux d'accompagner le virage domiciliaire et le renforcement de l'autonomie des personnes. Les centres communaux d'action sociale de communes et les départements ont un rôle à jouer dans le diagnostic de territoire et la mise en œuvre des aides financières (APA...). Les Régions peuvent en lien avec les ARS, et les services de territoires renforcer l'offre de formation par les professionnels de santé et d'aide.

Les programmes de constructions nouvelles devront intégrer des offres de logements adaptés ce qui impose de dialoguer avec les promoteurs et les aménageurs en ce sens.

La rénovation du bâti existant en intégrant les enjeux d'accessibilité comme chronique doit être entreprise avec l'appui de l'Etat (Plan de relance).

La question du financement est à trancher, les investissements sont lourds et les acteurs publics et privés doivent y être incités soit par la réglementation, soit par le levier fiscal.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité en s'appuyant sur les atouts du territoire.

- Un travail sur l'image du territoire doit être entrepris. à l'échelle, d'une ville, d'un département ou d'une région une stratégie de communication adaptée peut être proposée. Les offices du tourisme peuvent jouer ce rôle. L'idée est de donner envie de découvrir le territoire, voire de s'y installer. Changer de nom (comme la Côte d'Armor en 1990) peut être nécessaire. Il faut penser dans une logique de marque.

- Mettre en place des infrastructures type tiers lieux ou espaces de co-working pour attirer des néo-ruraux en télétravail près des gares par exemple

- Faciliter les démarches administratives et organiser des accueils

Axe 3 : Préserver et renforcer les services publics

- la question du maintien de services publics peut se poser dans certains territoires mais il s'agit d'un enjeu d'attractivité à long terme.

- Les seniors en rupture numérique ont besoin de maisons de services publics avec des guichets accessibles, un renforcement du rôle et des missions des secrétaires de mairie peut être entrepris ainsi qu'une politique d'allègements.

- Utiliser les bâtiments scolaires (écoles, collèges, lycées) pour de nouveaux usages peut aussi être pensé dans une stratégie de long terme (incubateurs, espaces de co-working).

Il convient toutefois de ne pas accentuer la désertification en supprimant des infrastructures

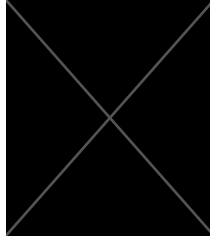
Axe 4 : Maintenir une activité productive sur le territoire

- organiser des rencontres régulières avec les industriels et entreprises du territoire et avoir une politique prospective en matière d'infrastructures et d'emplois.

- faciliter, quand c'est nécessaire, l'immigration de travail en tenant compte du climat politique local. Du travail de long terme est nécessaire

3ème Concours d'administrateur territorial

cadmtc finances publiques (15) (Épreuve commune/épreuves écrites)



Note de délibération : 10.75 / 20

Note de correction : 10.75 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmtc finances publiques (15) (Épreuve commune/épreuves éc...	10	11.5	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Q1 : Bonne structuration du raisonnement, même si l'expression est parfois un peu scolaire, et capacité à proposer des options tranchées. Manque d'exemples concrets. Q2 : Effort louable de structuration du raisonnement, qui apparaît logique et que l'on suit aisément. Q3 : Volonté manifeste de répondre au sujet, mais expression assez maladroite (notamment en introduction). Traitement partiel du sujet car focalisation sur les collectivités de -3500 habitants.

Correction 2 :

Appréciation : Q1 : Les enjeux ont été perçus, des connaissances. Q2 : Les enjeux ont été bien restitués. Q3 : Volonté de traiter le sujet en dépit de quelques confusions

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage



Prénom(s)

Numéro
Inscription

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours Administrateur territorial

Epreuve : rédaction en finances publiques

Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Question n° 1 :

La crise inflationniste que le pays a traversé en 2022 et 2023 du fait des répercussions de la guerre en Ukraine a pesé sur les finances des administrations publiques locales et continue de le faire.

Recourir au levier tarifaire pourrait être une solution pour financer les services publics locaux dans la mesure où elle générerait, en augmentant le prix, une augmentation des recettes. La question qui se pose alors est de savoir si ces évolutions tarifaires seraient acceptées par les citoyens et si elles s'avèreraient suffisantes.

Dans un contexte marqué en 2023 par une croissance moins dynamique des recettes que des dépenses des administrations publiques locales (APUL) l'augmentation des tarifs des services pourrait sembler une solution pour améliorer cet équilibre. (I)

Toutefois en termes d'ordre de grandeur et d'acceptabilité sociale elle n'apporterait qu'une solution marginalement efficace qui il conviendrait de coupler avec une meilleure maîtrise des dépenses et des renégociations des transferts fiscaux avec l'État. (II)

I) La crise inflationniste impose aux APUL de trouver de nouvelles recettes propres.

A) Une année 2023 marquée par des recettes moins dynamiques que les dépenses.

L'inflation en France aura été de plus de 5 % en 2022 et 2023, la situation en glissement annuel en 2024 s'est stabilisée à 2,1 % en mai.

Cette inflation a entraîné un relèvement des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne, dont la conséquence est un renchérissement du coût de la dette. Pour les APUL, les intérêts de la dette se sont accrus de 21% entre 2022 et 2023.

Les dépenses globales ont connu une croissance de +5% entre 2021 et 2022 et de +5,8% entre 2022 et 2023.

Outre l'encours de la dette, les charges générales avec l'inflation (notamment de prix de l'énergie et alimentaire) ont augmenté de +8,2% entre 2021 et 2022 et de +9,4% entre 2022 et 2023.

Dans le même temps, les recettes sont restées en croissance mais dans une dynamique plus faible respectivement +4,6% entre 2021 et 2022 et +3,2%.

Ce différentiel amène les APUL à devoir trouver des sources de financement propres plus diversifiées pour financer les services publics locaux ; l'emprunt qui augmente n'étant pas une solution pérenne.

B) L'augmentation des tarifs de produits de services pourrait être une solution à cet enjeu d'équilibre des comptes.

Les produits de services qui comprennent tous les versements en contrepartie de services publics industriels et commerciaux locaux représentent en 2023 26,3 milliards d'euros de recettes pour l'ensemble des APUL.

Ils comprennent les redevances pour l'assainissement, la vente d'eau par les régie publiques, les dépenses dans les gymnases et équipements sportifs, les bibliothèques et plusieurs autres services.

Accroître la participation des usagers permettrait de générer des recettes supplémentaires à disposition directe

des collectivités territoriales. Selon le principe constitutionnel (art 72.2 de la Constitution de 1958) de libre administration et d'autonomie financière des collectivités, elles sont libres de déterminer ces tarifs.

Les redevances d'eau et les redevances d'assainissement représentent les plus gros montants (environ 4 milliards et 4,5 milliards € en 2023) et pourraient donc être l'objet de augmentations de tarif.

II) Toutefois les ordres de grandeur et l'acceptabilité sociale incitent à privilégier plutôt d'autres recettes et une plus grande maîtrise des dépenses.

A) Un ordre de grandeur sans commune mesure avec les besoins en financement et donc l'acceptabilité sociale paraît exorbitant.

En valeur absolue, les produits des services ne représentent qu'un peu plus de 10% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des APUL en 2023 (26,3 milliards contre 226,2 milliards d'euros). L'augmentation des tarifs peut présenter un intérêt pour certains EPCI ou communes de petite taille mais la situation est à apprécier en regard du budget de chaque collectivité.

Par ailleurs, après le recul marqué de 2020 (crise sanitaire et donc moindre utilisation des services publics locaux) un rattrapage assez dynamique des recettes a eu lieu entre 2021 et 2023 (± 20 milliards de recettes en 2020 contre 26 milliards d'euros en 2023). De plus, la crise inflationniste a impacté le pouvoir d'achat des ménages et peut générer un moindre recours, consommation, des aux services. L'augmentation de prix ne générerait pas nécessairement la même augmentation de recettes.

Enfin, les usagers pourraient ne pas accepter cette augmentation et les élus locaux, en particulier à l'échelon communal, pourraient être réticents à ces augmentations. Ils seraient répercutés en 2025 à un moment où l'inflation est prévue ralentir et fixée avant l'année électorale 2026.

B) Il conviendrait de plutôt se concentrer sur les recettes fiscales et une maîtrise des dépenses.

Des sources d'économie sont possibles en mutualisant certains services et par une meilleure commande publique. Le rapport Werthe montre également que le "mille feuille" territorial entraîne un coût de 7 milliards d'euros par an. L'Etat a mis en œuvre une contractualisation (contrats de cahors) pour contraindre les collectivités à contrôler leurs dépenses. Une renégociation et une recherche de mutualisation pourraient s'avérer utiles.

Concernant les ~~dépenses~~^{recettes} fiscales, elles représentent 172,8 milliards d'euros en 2023 dont 108,5 milliards environ de fiscalité transférée de l'Etat (TVA principalement) et le reste en recettes fiscales propres. Au niveau communal il est possible d'augmenter les taux de taxes locales toujours en l'articulant avec l'acceptabilité citoyenne (Paris a augmenté par exemple les impôts locaux qui étaient plus bas que le reste de l'Île de France).

Une renégociation avec l'Etat pour allouer plus de recettes fiscales et de dotations pourrait s'avérer nécessaire mais complexe du fait de l'incertitude politique et du déficit public à 5,5 % en 2023 bien au dessus des critères de Maastricht.

Les collectivités locales et établissements publics peuvent avoir intérêt à augmenter les tarifs de services publics locaux dans la mesure où elles ont la maîtrise sur cet outil et que leurs recettes sont moins dynamiques que les dépenses.

Toutefois le faible niveau d'acceptabilité et le montant marginal qui serait dégagé impose d'utiliser ce levier avec parcimonie et au cas par cas.

Il apparaît plus utile de le combiner avec une augmentation des recettes fiscales propres et transférées surtout et d'exiger une maîtrise des dépenses.

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours Administrateur territorial

Epreuve : Rédaction en finances publiques Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

question n° 2 :

La hausse des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne ces deux dernières années a entraîné une hausse des taux par les emprunts immobiliers et un moindre dynamisme en terme de construction.

Le marché de l'immobilier, donc les achats et vente de maisons et autres biens immobiliers et le secteur de la construction, constitue un secteur économique particulièrement important.

La question se pose alors de savoir si les évolutions de ce marché se répercutent sur le budget des collectivités locales et par quels mécanismes. Il appartient également de savoir si toutes les collectivités sont soumises de la même manière à cette influence.

Si un marché immobilier dynamique a un impact plutôt positif sur les recettes fiscales de collectivités territoriales cet impact est plutôt inégalement réparti. (I)

En cas de retournement du marché, les marges de manœuvre budgétaires pourraient être amoindries ce qui impose de mieux harmoniser les taux et les recettes et de renforcer les mécanismes de péréquation. (II)

I) Le marché immobilier augmente les recettes fiscales des collectivités lorsqu'il est dynamique mais son impact est inégal selon le niveau de la collectivités

A) En période de marché immobilier dynamique les recettes fiscales augmentent.

Plusieurs taxes et impôts contribuent aux recettes de collectivité, les taxes foncières, les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

La taxe foncière représente environ 35 milliards d'euros en 2021 et a augmenté d'environ 2 milliards entre 2018 et 2021 dans un contexte de taux très bas et de marché immobilier dynamique. Les DMTO ont également fortement augmenté sur la période passant de 14 milliards à près de 20 milliards d'euros (source DGFiP).

La suppression de la taxe d'habitation n'a pas été compensée en montant par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui représentent environ 1 milliard d'euros en 2021.

Un marché où le échange, tout nombreux favorise le dynamisme des DMTO, la construction peut améliorer la taxe foncière et l'accès aisé au crédit peut inciter à l'achat de résidences secondaires et donc les recettes afférentes.

B) Cependant c'est principalement le niveau communal qui en bénéficie acc en outre de inégalités territoriales.

Selon le conseil de prélèvements obligatoires (CPO) la fiscalité du logement représente plus de 50% des produits fiscaux des communes contre 25% pour les EPCI.

Les départements et régions étant situés à un niveau intermédiaire. La suppression de la taxe d'habitation a pour toutes les collectivités fait fortement chuter ce .6.112.

taux qui a été compensé par de la fiscalité transférée.

On peut affirmer que l'influence du marché immobilier sur les recettes de collectivités est en baisse mais reste à un niveau qui est loin d'être négligeable en particulier pour l'échelon communal.

Les communes disposent de la liberté de fixer le taux de la taxe foncière (dans des limites très encadrées par la loi) ce qui aboutit à des situations de forte inégalité territoriale. Les communes rurales et périphériques pratiquent des taux plus élevés que les centres villes et métropoles alors même que le revenu disponible de redevable est plus élevé en général dans les centres. Par exemple en Ile de France en 2023 Paris et les communes prospères de l'ouest paieront pour payer moins de 1,5% du revenu disponible aux propriétaires quand les communes rurales et populaires de l'Est et de la grande couronne prélèvent jusqu'à 3,5% du revenu disponible.

Ainsi l'impact est différencié selon l'échelon et semble en partie dicté par la répartition des prix du foncier.

II) Le retournement du marché immobilier suscite des inquiétudes et tout cela impose de renforcer l'égalité des territoires.

A) La crise inflationniste freine le marché immobilier

L'évolution des taux et le renchérissement de l'emprunt a un double impact, il y a moins de transactions sur le marché et donc également moins de constructions nouvelles par manque d'investissement public et privé.

Cela a en cela est de nature à affecter les recettes de collectivités et en premier lieu des communes par le biais des DMO et marginalement de la taxe foncière au dynamisme moindres.

Cela rend plus complexe la mise en œuvre du principe d'équilibre réel du budget. Les collectivités

disposent de moins de marges de manœuvre pour leurs dépenses d'investissement alors même qu'elles représentent une part importante de l'investissement public et que les besoins pour la transition impliqueraient davantage d'investissements.

Les communes et départements qui concentrent les difficultés sociales et la population les plus défavorisées peuvent se retrouver sans moyens face à l'augmentation de dépenses sociales dans un contexte économique moins favorable (hausse de prix et du chômage à 7,5% mais en augmentation).

B) Il faudrait mieux harmoniser la taxe foncière et renforcer la péréquation.

Les divergences de taux entre les taxes foncières devraient être mieux encadrées en tenant davantage compte du foncier et du revenu de ménages. Il semblerait plus juste que les territoires favorisés contribuent par le principe de péréquation horizontale davantage.

Une répartition plus juste à l'échelle territoriale peut permettre de parer les retournements du marché immobilier.

L'État peut également contribuer par le biais de la péréquation verticale. Toutefois cela représente en 2023 les $\frac{2}{3}$ de la péréquation et cela paraît complexe à mettre en œuvre dans un contexte de déficit excessif. La Commission Européenne ayant ouvert une procédure contre 7 états européens dont la France en juin 2024.

Les évolutions du marché immobilier se répercutent sur le budget de collectivités territoriales et en premier lieu des communes. Renforcer le principe de péréquation horizontale et mieux anticiper les évolutions de taux des taxes foncières sont de nature à limiter cet impact et à le rendre plus supportable à l'échelle des territoires.

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours administrateur territorial

Epreuve : rédaction en français public Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

question n° 3 :

La loi Notre de 2015 avait prévu le principe d'une expérimentation de la certification de comptes pour les collectivités territoriales. En 2023 un rapport parlementaire concluait au succès de cette démarche et proposait sa généralisation circonscrite aux plus importantes en population et moyens de collectivités.

La mise en œuvre de référentiels comptables tels que le MS7 procédant de cette logique de simplification des comptes publics, d'harmonisation entre les différentes administrations et collectivités afin de permettre un meilleur contrôle. Cette exigence de contrôle est prévue par la Constitution, dans son préambule avec l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Est ce que le déploiement de ce référentiel pour toutes les collectivités de moins de 3500 habitants au 1^{er} janvier 2024 constitue une simple évolution ou une révolution?

Si l'adoption de ce référentiel constitue un défi et un changement important de procédure pour les collectivités territoriales. (I)

Il s'agit davantage d'une évolution pour faciliter le contrôle budgétaire. (II).

I) Si l'adoption du référentiel MS7 représente un changement important pour les petites collectivités territoriales.

A) Le passage au référentiel M57 au 1^{er} janvier a impliqué des changements et une préparation importante.

Ce changement de référentiel comptable a impliqué une forte mobilisation de la part de petites collectivités territoriales, communes ou EPCI, pour s'y préparer, s'y former et l'anticiper. Le soutien préfectoral et de la DGFiP a été nécessaire.

Les ~~exécutif~~ assemblées élues ont dû adopter des délibérations pour acter ce passage, travailler avec les éditeurs informatiques pour s'assurer de l'adaptation au changement de nomenclature et assurer la transposition de comptes.

Du strict point de vue de ces collectivités ce changement a pu représenter une révolution au regard des prérequis qu'il a impliqué et du manque de ressources humaines et de compétence parfois.

B) Ce changement de référentiel a entraîné des évolutions de pratiques

Cette nouvelle nomenclature est davantage adaptée au fonctionnement des petites collectivités territoriales. Elle permet une gestion pluriannuelle facilitée des crédits. Cela est particulièrement nécessaire pour les dépenses d'entretien des routes et chemins communaux qui impliquent de mobiliser de manière pluriannuelle ces dépenses par exemple.

Elle permet aussi plus facilement pour les assemblées délibérantes de redéployer les crédits et d'assurer la flexibilité. Encore une fois, cela est adapté lorsqu'un événement imprévu implique de le suppléer. D'ailleurs les dépenses imprévues peuvent aussi être facilitées

Cela peut sembler révolutionnaire d'une certaine manière puisque remettant en cause les principes d'annualité et de spécialité du budget.

II) Il s'agit plus d'une évolution et d'une adaptation aux réalités afin de rendre opérant le contrôle efficace des comptes publics.

A) Ce changement s'inscrit dans un cadre de rénovation et de simplification de la gestion comptable des comptes publics.

Depuis la loi d'orientation ~~des~~ de finances publiques de 2009 (LOLF) du 1^{er} août 2009 et le décret sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (GBCP) de 2012 le principe d'améliorer la gestion comptable et budgétaire par l'adoption de normes communes et adaptées est inscrit dans le cadre réglementaire.

L'adoption de ce nouveau référentiel s'inscrit pleinement dans cette logique et dans une volonté de simplification. Il remplace en outre des dispositifs antérieurs déjà existants comme le référentiel M14.

De ce point de vue il constitue davantage une évolution qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la gestion publique. Il vise à permettre aux ordonnateurs et comptables publics de disposer d'un outil commun adapté à leurs réalités et besoins.

B) Il permet d'améliorer le contrôle et la gestion publique pour l'ordonnateur et le comptable et pour le citoyen.

En permettant de mieux prendre en compte le patrimoine dans les comptes locaux ce référentiel permet aux assemblées délibérantes et aux exécutifs locaux de disposer d'une vision d'ensemble de leurs marges budgétaires. Cela renforce le principe de libre administration d'une certaine manière. Cela permet aussi d'exercer plus facilement le contrôle politique pour lequel les élus ont un rôle à jouer.

Cela facilite également le contrôle préfectoral et les modalités d'intervention. Un cadre harmonisé renforce le contrôle préfectoral et l'appui qui peut être apporté en cas de difficultés à établir les budgets et les comptes publics.

Enfin, pour les citoyens il s'agit d'un gage de confiance. Le respect de normes budgétaires et comptables sans impliquer une bonne gestion des fonds publics indique tout de même que la collectivité est engagée dans une démarche de transparence et de sérieux. Cela renforce la crédibilité de la collectivité.

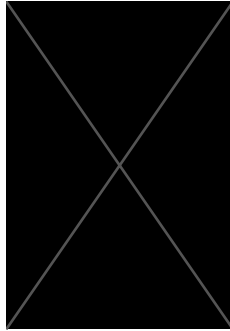
La mise en œuvre du référentiel MSF au 1^{er} janvier 2024 sans constituer une révolution dans le cadre général de la gestion publique ~~à peu~~ peut en représenter une pour des collectivités qui disposent de peu de moyens humains.

Un accompagnement dans cette évolution est nécessaire pour permettre de remplir pleinement ses objectifs de transparence, de gestion facilitée et de contrôle plus efficace.

Tout cela est de nature à renforcer la confiance des citoyens dans la puissance publique à tous les échelons.

3ème Concours d'administrateur territorial

cadmtc note de synthese (9) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 13 / 20

Note de correction : 13 / 20

Critère			
cadmtc note de synthese (9) (Épreuve commune/epreuves écrites)	14	12	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une copie intéressante et bien construite qui propose un plan d'action simple et cohérent avec les  métropole : foncier et attractivité. Les sujets sont bien analysés. Quelques précisions dans la rédaction (notamment sur les dispositifs juridiques de la métropole sur le foncier comme le PLUI) auraient encore renforcer la copie.

Correction 2 :

Appréciation : De bonnes idées mais manque de compréhension de l'animation de la gouvernance et de l'importance de l'ingénierie pour porter une politique industrielle

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage



Prénom(s)

Numéro
Inscription

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours Administrateurs territorial

Epreuve : note de synthèse et de propositions Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Métropole de X

le 26 juin 2024

Direction du Développement Économique

Chargé de mission

Note à l'attention de la Présidente de la Métropole

Objet : Réindustrialiser le territoire pour renforcer son attractivité et sa résilience.

Les élus du Bureau métropolitain vont être amenés prochainement à se prononcer sur le plan d'actions métropolitain en faveur de la réindustrialisation.

La crise sanitaire de mars 2020 a mis en lumière avec les différentes pénuries de masques, de médicaments et de matériel bio-médical l'impact de la désindustrialisation du pays et la dépendance qu'elle entraîne. Le territoire de la Métropole est profondément marqué par cette désindustrialisation qui a entraîné une perte d'habitants et a altéré le dynamisme économique local. Le label "territoire d'industrie" est une opportunité pour relancer une politique de développement économique ambitieuse et locale. Cette politique s'inscrit en outre dans l'ambition de répondre aux attentes des citoyens, à la nécessité de réaliser une transition écologique et aux enjeux économiques et donc de développement durable.

Cette note s'attachera à présenter les grands enjeux de la réindustrialisation en termes d'attractivité, de mise en réseaux et de résilience (I).

Elle présentera également des propositions d'actions pour mobiliser tous les acteurs autour de la facilitation des démarches et la montée en

compétences. (II)

I) La réindustrialisation vise à rendre le territoire plus attractif, plus réactif et plus résilient.

A) Le label "territoire d'industrie" vise à répondre aux enjeux humains et d'aménagement en déficit d'attractivité.

1) Sur le plan démographique, le territoire perd des habitants du fait du processus de désindustrialisation. Favoriser l'implantation de nouveaux sites industriels est de nature à créer de nouveaux emplois locaux. Cette installation nouvelle ou la sortie du chômage pour les habitants de la métropole améliorera le dynamisme économique local en relançant la consommation au bénéfice des commerçants et des artisans. Cela permettrait de créer un cercle vertueux, une meilleure attractivité humaine et une meilleur dynamisme pour l'économie locale. Les salaires dans l'industrie sont, en outre, souvent supérieurs au salaire moyen.

Pour favoriser ce processus il conviendra d'être vigilants sur l'enjeu de l'installation, en la facilitant et en évitant de sous-dimensionner l'offre de services publics. Par ailleurs, l'adéquation entre les compétences recherchées et disponibles et les enjeux de formation professionnelle sont également des points de vigilance. Au tiers des emplois dans l'industrie ne sont pas pourvus ou en tension de ce fait.

2) Sur le plan de l'aménagement du territoire, le processus de désindustrialisation a conduit à créer des espaces désaffectés et des friches industrielles sur le territoire.

Par ailleurs, cela a pu contribuer à accentuer la perte

d'habitants des communes périphériques et à accentuer une forme de déséquilibre sur le territoire.

Le projet de réindustrialisation vise à répondre à ces enjeux en revitalisant des zones industrielles en déshérence et en répartissant mieux les bassins d'emplois. ~~sur le territoire~~.

Il semble toutefois difficile, à ce stade, de disposer d'une vision claire de la situation foncière de ces espaces, de leurs raccordements aux différents réseaux et infrastructures.

3) Sur le plan démocratique, le délabrement industriel a renforcé la paupérisation et la défiance des citoyens vis-à-vis des pouvoirs publics. Le label est une opportunité de tenir compte et de répondre aux besoins et aux attentes de la population.

Il y a un enjeu fort à favoriser une consommation locale et donc à offrir des sites de production répondant aux besoins locaux (entre 55 et 90% de revenus locaux s'évaporent par rapport à la consommation locale).

De plus, les oppositions à des projets industriels (méthanisation éoliennes etc...) existent et sont renforcées par une absence de dialogue et de prise en compte des inquiétudes. Il existe donc un enjeu démocratique dans la mise en œuvre de actions.

B) Il permet également de répondre aux enjeux de
réactivité et de résilience.

1) La réussite de "territoire d'industrie" repose sur la qualité et la solidité du lien entre élus et chefs d'entreprise. Pour favoriser l'émergence de nouveaux projets d'installation, de changements d'échelle ou de modernisation industrielle le dialogue doit être permanent et régulier entre les élus et le tissu des entreprises.

Les très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) concentrent 68% des emplois industriels. Elles ont moins facilement accès aux grands plans nationaux comme France Relance. Elles constituent donc la cible privilégiée pour les projets de "territoire d'industrie" ~~et~~ le principe de subsidiarité rend la Métropole le bon

échelon pour ce travail en réseau.

Il y a un enjeu d'accompagnement et de célérité de réaction de la part de l'administration qui est attendue des acteurs économiques.

2) La multiplicité des acteurs publics et privés rend complexe la mise en œuvre efficace de ces projets.

Parmi les acteurs publics, les Régions en tant que chef de file sur l'acheminement économique et de formation professionnelle sont des interlocuteurs évidents. L'Etat avec les délégations territoriales de l'ANCT ou de la DGE le sont également. Les communes peuvent être associées de fait de leurs compétences en termes de PCU et de leurs connaissances fines de leurs territoires et de ~~de~~ ^{de} ses habitants. Les départements peuvent aussi être des interlocuteurs, France Travail et les missions locales également.

Ce nombre importants d'acteurs peut rendre illisible pour les industriels le bus interlocuteurs. Il y a ici un enjeu fort de pilotage institutionnel et de partage de missions.

3) Enfin, la question de la réindustrialisation doit se faire en tenant compte des enjeux environnementaux.

La France est engagée dans une trajectoire de diminution des gaz à effets de serre, dans un objectif de zéro artificialisation nette et les citoyens sont de plus en plus conscients de ces enjeux et exigeants.

Rendre compatibles ces 2 objectifs qui peuvent sembler antinomiques est possible en accompagnant des projets vertueux, d'économie circulaire, d'économie sociale et solidaire et en aculturant les acteurs économiques. Le Port de Marseille Fos, à titre d'exemple, a mis en œuvre des projets d'écologie industrielle.

Il y a là un enjeu de résilience, vis à vis des conséquences du dérèglement climatique qu'il faudra intégrer et vis à vis des causes de celui-ci qu'il conviendra de limiter.

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

3^e concours Administrateur territorial

Epreuve :

note de synthèse et propositions

Session :

2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

(II) Pour répondre à ces enjeux, la mise en œuvre d'un comité de pilotage et d'un diagnostic territorial et un travail autour de la simplification et de la prospective sont nécessaires.

A) Il apparaît nécessaire que la Métropole mette en place un pilotage du projet et établisse un diagnostic.

1) La création d'un comité de pilotage est une étape nécessaire pour mettre en œuvre ce projet.

Le périmètre de cette instance est en général réduit afin de permettre de le rendre plus opérationnel et strictement limité aux principaux acteurs.

Un lien avec le élus métropolitains et les représentants de chefs d'entreprises (TPE/PME/ETI) peut se charger d'animer cette instance et d'organiser des rencontres à intervalle régulier (1 mois en phase de lancement, à espaces ensuite).

La Région doit y être conviée, avec la présidence de Région côté élu et la direction de l'activité économique, ainsi que la direction de la formation professionnelle.

Les représentants de l'État avec la délégation territoriale de l'ANCT et de la DGE, et le Préfet de région.

L'objectif de cette instance est de suivre et piloter la mise en œuvre des différents projets et actions.

Il semble important de réunir rapidement cette instance afin d'instaurer un dialogue et acter les orientations choisies sur le territoire.

Une rencontre préalable avec les représentants des chefs d'entreprises à la Métropole ou en CCI est de

mature à faciliter cette réunion. L'élaboration commune de l'ordre du jour de la première réunion sur la base d'une proposition venant de la Métropole pourrait montrer la volonté institutionnelle de co-construction.

a) L'élaboration d'un diagnostic territorial doit en parallèle être menée par les services du développement économique de la Métropole.

- Impulser une logique de concertation avec les habitants du territoire est de nature à renforcer le portage du projet et peut permettre de remonter des besoins spécifiques. Il semble opportun d'associer l'ensemble des élus et de s'appuyer sur les conseils de quartier ou conseils citoyens pour construire la démarche. Un cadrage doit être proposé par la DDE avec des supports de communication type paver point.

Les associations de riverains peuvent y être invitées également.

- Cartographier les sites industriels de la Métropole est aussi une priorité. Il apparaît important de connaître le statut de chaque zone, leur utilisation actuelle, l'état des forêts et les propriétés et les aménagements à prévoir.

- Travailler en lien avec la Région, les communes et l'Etat pour harmoniser les schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), les programmes d'investissements d'avenir (PIA), les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Une réunion dédiée entre services peut s'en charger. Il est possible d'y associer les chefs d'entreprise qui le souhaitent.

Une fois ce diagnostic ~~et~~ posé, il sera plus aisé d'orienter la stratégie dans un sens plus efficace.

B7

B) Un plan d'actions construit autour de deux axes, mobilisation du foncier et construction d'un plan de gestion des compétences doit être mené.

1) La question du foncier industriel est un enjeu majeur et par une action coordonnée il est possible de faciliter et accélérer les projets.

Une fois la cartographie du foncier établie il semble important de construire une stratégie d'acquisition par la collectivité, et de gestion du foncier économique.

Mobiliser les établissements publics fonciers, les établissements publics d'aménagement, le SEM ou SPIL est de nature à faciliter l'installation d'entreprise et la réhabilitation d'espaces industriels désaffectés. Cela évite la spéculation.

Un partitage aux PLU peut s'avérer nécessaire le cas échéant. (Plans locaux d'urbanisme)

Il est également possible de solliciter des acteurs bancaires ou la Banque des territoires en appui.

Un parangonnage avec d'autres métropoles labellisées "territoire d'industrie" confrontées aux mêmes enjeux que nous peut permettre d'utiliser la meilleure stratégie.

Une bonne coordination entre acteurs publics peut aussi accélérer les démarches d'autorisations administratives et rendre les délais plus courts.

La DDE peut conduire cette démarche en lien étroit avec la direction de l'urbanisme et le élus. Il s'agit d'un travail au long cours.

2) Enfin, il convient de mettre en œuvre sur le territoire un schéma prévisionnel de gestion des compétences.

Le dialogue avec les entreprises peut permettre d'identifier les besoins actuels et futurs en compétences.

Il semble sur ce point important d'organiser avec la Région, les établissements d'enseignement supérieur, l'Education Nationale, le OPCO et France Travail une réunion pour pouvoir mettre mieux en adéquation les publics, les besoins des entreprises et l'offre de formation sur le territoire.

Des actions de sensibilisation et d'orientation peuvent être menées en établissements scolaires et une

banque d'offres de stages pour les élèves de 3^e, les apprentis et alternants ou les étudiants peut être construite et diffusée auprès des établissements. La Métropole en occupant son rôle d'interface peut ~~se~~ aider à faire émerger ces synergies.

La construction de nouveaux centres de formation, ou de transformation de l'offre pédagogique existante ne peut se faire que sur le temps long et représente un coût dont il faudra établir la provenance.

Dans l'attente de cela, il semble important d'attirer des personnes déjà formées venues d'autres territoires. Il ~~est~~ est nécessaire de faciliter leur installation et de communiquer largement sur les aménités du territoire et ce qui le rend attractif. Un plan de communication autour de la qualité de vie sur le territoire peut être pensé en lien avec les offices du tourisme et les collectivités (Départements et Région).

Ce label "territoire d'industrie" ouvre pour la Métropole l'opportunité de répondre aux enjeux de dépopulation, de désaffectation industrielle, de perte d'activité économique. Il permet également de renforcer le lien entre les citoyens et les décideurs publics, avec le tissu économique local et de créer du dialogue entre les autorités publiques.

Il est l'occasion, enfin, de construire un projet de transition écologique et ainsi de permettre le développement durable du territoire.

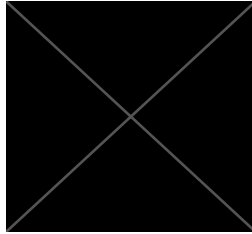
La coordination entre les nombreux acteurs publics et privés est la clé de la réussite. Le lien privilégié avec les patrons de TPE/PME locaux également. La Métropole est tout indiquée pour jouer ce rôle d'intermédiaire et facilitateur.

La construction d'un plan de gestion du foncier peut permettre de faciliter les installations ainsi qu'un schéma régional de gestion des compétences.

Dans l'attente de votre validation de ces propositions d'axes la DDE reste à votre disposition.

3ème Concours d'administrateur territorial

cadmtc compo quest. société contemporaine (12) (Épreuve commune/épreuves écrites)



Note de délibération : 14 / 20

Note de correction : 14 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmtc compo quest. société contemporaine (12) (Épreuve co...	14	14	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une bonne copie, style alerte et approprié, le plan. Les exemples sont intéressants, notamment ceux de la littérature en particulier, de même le raisonnement est approprié. Le candidat définit bien les termes du sujet. Le ton est adapté. C'est bien ! Bonne copie largement au dessus de la moyenne d'ensemble des candidats, confirmation de la note après relecture.

Correction 2 :

Appréciation : Un bon travail sur le plan méthodologique, même si bien sûr il reste une marge de progression quant au développement du devoir. Les parties sont cohérentes et articulées. Travail d'ensemble très satisfaisant qui répond bien aux attentes.

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'us



Prénom

Num
Inscrip

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours Administrateur territorial

Epreuve : composition sur une question contemporaine Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?

Dans son roman La Majesté des mouches William Golding raconte l'histoire d'un groupe d'enfants livrés à eux-mêmes sur une île déserte. Très rapidement, le vernis social éclate et une nouvelle organisation sociale de société, plus violente, mais civilisée, émerge.

Le terme incivilités renvoie à l'ensemble des comportements punis par la loi ou non qui altèrent le vivre-ensemble, ils font sortir ou mettent en marge de la cité les personnes qui les commettent. Ce sont des comportements, des actes, qui ne présentent pas un caractère de gravité absolue mais qui choquent ceux qui en sont victimes ou les observent et témoignent d'un irrespect de règles, de codes sociaux ou culturels qui fondent une société. Ils se manifestent contre des personnes ou des biens. Lutter contre ces comportements implique une action résolue pour les combattre. Le fait d'adjointre l'adverbe efficacement sous-entend que ce ne serait pas le cas, que les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens mis en œuvre, qu'une amélioration serait possible. Le verbe pouvoir implique qu'il existe un doute sur la possibilité d'être pleinement efficace dans cette lutte.

Cette question enjoint à se demander si cette lutte, comme le tonneau de Danaïdes et le rocher de Sisyphe n'est pas un éternel recommencement, un travail sans fin. Elle impose aussi de cerner à quel niveau se situe cette lutte, si ce sont les manifestations de ces incivilités qui doivent être combattues et/ou si ce sont les causes de celles-ci. Il apparaît également opportun de se questionner sur les évolutions de notre société et de chercher à savoir si la période actuelle est plus propice aux

incivilités ou si le seuil de tolérance à celles-ci a changé. Les pouvoirs publics peuvent-ils améliorer l'efficacité de la lutte contre les incivilités en en traitant mieux les causes?

Si les incivilités ont toujours été présentes et ne peuvent être totalement éliminées, la succession de crises semble rendre moins efficace la lutte nécessaire contre celles-ci. (I)

Les causes profondes de ces manifestations inciviles doivent être mieux appréhendées afin de proposer des mesures qui articulent plus finement répression et prévention. (II)

I) En s'organisant les sociétés humaines ont toujours voulu réguler les comportements individuels et lutter contre les transgressions, les outils pour cela semblent moins efficaces suite aux crises récentes.

A) Lutter contre les incivilités est à la base de toute société humaine mais celles-ci sont irréductibles.

Vivre en société implique de se soumettre à un certain nombre de règles, de lois, de codes sociaux qui fondent l'appartenance à ce groupe commun. L'existence de ces règles visent à limiter les comportements susceptibles de mettre en tension le groupe.

Dans Le contrat social Jean Jacques ROUSSEAU part du postulat que pour sortir de l'état de nature l'homme renonce à sa liberté en partie pour assurer sa sécurité et finalement protéger sa capacité à être, à exercer une forme différente de liberté. Publié en 1764, cet essai a contribué aux lumières et à faire de cette notion de contrat social la base de notre société actuelle.

Le comportement incivil, exclus de la société et menace la cohésion du groupe il doit de ce fait être réprimé et contenu. La lutte contre ces comportements a pris

différentes formes selon les sociétés humaines, de la notion de "tabou" dans les sociétés polynésiennes, les comportements de désapprobations, ou la mise en place de normes qui si elles sont transgressées exposent à des sanctions de nature diverse et proportionnées.

Les travaux en anthropologie, notamment ceux de Claude Lévi-Strauss ont montré l'importance pour toute société humaine de se structurer autour d'éléments culturels partagés, excluant de fait ceux qui ne les partagent pas ou les transgressent, ceux qui sont comme nous et les autres, l'étranger.

Pourtant, la transgression des règles et des codes semblent être un trait proprement humain dont les incivilités ont traversé toute les époques et les cultures. Lors de fouilles archéologiques sur le site de Pompéi et Herculaneum ensevelies sous les cendres du Vésuve en 79 des inscriptions sur les murs ont été découvertes. Elles témoignent du fait que même à l'époque romaine l'acte subversif et soumis à la réprobation sociale que constitue le graffiti était pratiqué.

Par ailleurs, cet acte transgressif peut également constituer un moyen d'émancipation individuelle et d'affirmation de soi. L'adolescence est un âge de la vie de individus où la transgression peut conduire à l'incivilité. Il s'agit d'une transition, et elle est plus ou moins intense d'une personne à l'autre en fonction du milieu socio-culturel. Dans son roman La Conversion James Baldwin raconte l'histoire d'un jeune adolescent de 14 ans dans le Harlem des années 1930 tiraillé entre son appartenance à sa communauté et à sa religion qui est protectrice à brès de regards et son désir d'émancipation qui le pousse à rejeter l'enfermement qu'elle induit. L'auteur dans sa trajectoire personnelle et son affirmation de son homosexualité est allé au bout de cette transgression perçue par son entourage comme une forme d'incivilité, d'insulte.

De plus, certains individus pourront toujours manifester de l'incivilité du fait de pathologies qu'ils présentent, les troubles psychiatriques par exemple. Pendant longtemps la manière de lutter contre ces incivilités était l'enfermement de ces personnes dans des asiles, dans des conditions souvent

inhumaines. Il aura fallu un long mouvement social pour renouer au fil du XIX^e siècle avec des figures comme PINEL à ces traitements dégradants et tout le XX^e et XXI^e siècle pour renforcer la protection de leurs droits et une forme d'acceptation sociale.

Il existe aussi de personnes présentant des traits psychopathiques avec une absence d'empathie et des difficultés à s'insérer pleinement en société. Un exemple extrême serait le personnage principal du roman de Patrick SUSKIND Le Parfum, qui après une enfance ~~abandonné~~ abandonné et sans amour finit par commettre de meurtres pour créer un parfum qui lui permette d'être aimé. La logique est contraire à l'éthique mais montre un désir profond d'appartenance à la société.

Ainsi on le constate la lutte contre les incivilités a toujours existé au sein des sociétés humaines et elle ne peut pas être totalement efficace.

B) Une succession récente de crises semble renforcer les manifestations inciviles ce qui interroge sur l'efficacité de outils en place.

La période actuelle semble devoir être caractérisée par le terme de crise. Si étymologiquement ce mot renvoie à la transformation et aux opportunités il n'en demeure pas moins que la société se tend du fait de la crise écologique et climatique, de la crise sanitaire de 2020, de crises économiques depuis 2007 dont il semble difficile de sortir. Le retour de la guerre en Europe depuis mars 2022 et l'invasion de l'Ukraine achève de crispier la société.

Ces différentes crises fracturent la société ce qui augmente le ressentiment d'une partie de la population et une expression de cette colère sous-jacente dans l'espace public. Dans son livre Ci-gît l'amer Cybélia Fleury aborde cette question du ressentiment qui se manifeste chez les personnes qui se sentent reléguées, qui ont peur du déclassement. Cette peur génère une forme de violence

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours administrateur territorial

Epreuve : composition sur une question contemporaine Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

parce que ces personnes ont le sentiment que la protection offerte par la société n'est plus efficiente. Le géographe Christophe Guivry a montré dans ses ouvrages et notamment No Society publié en 2010 que cette relégation était sociale et géographique entre les gagnants de la mondialisation dans les métropoles et les perdants aux marges péri-urbaines, rurales, ou dans les villes petites et moyennes.

Cette impression d'injustice et cette peur altèrent les rapports sociaux et renforcent une polarisation et conflictualisation de la société.

À cette montée du ressentiment s'ajoute une atomisation de la société avec le capitalisme libéral poussé à l'extrême et l'émergence des réseaux sociaux. Dans son livre la société liquide Zygmunt Bauman montre que cette évolution de la société a impliqué un renforcement des libertés individuelles qui s'est faite au détriment de la sécurité offerte par le collectif et le groupe. Pour BAUMAN cela a rendu moins solides les protections et l'ensemble de la société devient intangible, liquide. L'individu se trouve livré à lui-même et en perte de repères. Il a le sentiment que le contrat social, abîmé, ne marche plus, ne le protège plus et il finit par se demander à quoi sert de respecter les règles collectives si la contrepartie de protection n'est plus là. Le développement des réseaux sociaux et du numérique poursuit cette logique d'individualisation. La personne met en scène sa vie, l'apparence remplace le réel. Le développement du télétravail depuis 2020 accentue cet affaiblissement des collectifs et du lieu de socialisation.

que constituait le travail. Si l'individu est de moins en moins confronté à l'autre, ce qui est acceptable devient plus flou, le compromis plus dur à trouver.

La polarisation des positions et la conflictualisation du débat public et in fine de l'espace public trouve une partie de ses racines dans cette individualisation. Il devient plus compliqué d'entendre le point de vue de l'autre et d'accepter l'altérité. Emmanuel LEVINAS disait que c'était en se confrontant au visage de l'autre que l'empathie et l'attention pouvait se développer. Enfin dans un univers de plus en plus virtuel, sans connexion humaine, visage face au visage comment faire le compromis nécessaire ? Et comment respecter celui qui devient un autre ; un étranger.

Enfin, il est également possible de se demander si cette paradoxalement la montée ressentie des incivilités ne traduit pas aussi un abaissement du seuil de tolérance vis à vis de celles-ci. Si l'on pousse plus loin cette idée, il est possible de penser que la lutte contre les incivilités aboutit à rendre inacceptables celles qui auraient été acceptées autrefois.

Pendant longtemps, aux Etats Unis, la ségrégation raciale rendait acceptable le fait de ne pas s'asseoir au même endroit dans un bus selon que l'on soit blanc ou noir. Rosa Park et la lutte pour les droits civiques ont rendu particulièrement inacceptables de telles choses aujourd'hui.

Il est possible de corréler les deux, peut être qu'une plus grande mise en tension de la société par les crises et l'abaissement du seuil de tolérance accentuent les incivilités. Par ailleurs cette tolérance à l'autre et à ses différences peut aussi le rendre inacceptable en période de crise où l'on se replie sur soi. Le film Philadelphia montre comment le personnage interprété par Tom Hanks, bien

inséré socialement est rejeté une fois sa maladie, le SIDA, connue. Tout ce qu'il peut dire est une agression, est disruptif, constitue une forme d'incivilité dans un contexte de peur du virus.

II) En s'attachant à comprendre les origines profondes de ces incivilités il devient plus aisé de les combattre en articulant mieux les aspects répressifs et préventifs.

A) Identifier les causes de ces incivilités peut permettre de mieux les comprendre et de les circonscrire.

La société s'est structurée autour de l'idée que la compétition était le moteur de tout progrès. Le capitalisme a accentué cette idée en mettant en évidence les travaux de Charles DARWIN dans De l'origine des espèces pour leur faire dire que le propre de l'homme était de lutter pour sa survie comme l'ensemble du règne animal.

Dans son livre L'Âge de l'empathie le primatologue Frans de Waal déconstruit cette idée et souhaite montrer que la coopération, portée par l'empathie, est un moteur tout aussi important de la survie des espèces et du progrès que la compétition.

Or une forme de compétition entre les individus s'est invidieusement mise en place assortie d'une injonction à la performance individuelle. Dans son livre La Société de la fatigue le philosophe Byung Chul Han montre que cette injonction performative, à être toujours le meilleur, de bonne humeur et à se dépasser abîme les collectifs, la coopération et fatigue les individus. Ils deviennent moins solides, moins résistants, moins capables de solidarité et d'empathie de fait de cet épuisement.

Cela induit une moindre capacité à aller vers l'autre et une moindre tolérance vis à vis des transgressions et des incivilités. On devient plus susceptibles d'être incivils et moins tolérants envers autrui.

De plus, une crise de l'autorité et de la culture rend plus difficile d'établir des repères moraux, légaux et d'accepter de les respecter.

Dès les années 1950, Hannah Arendt dans la Crise de la culture mettait en avant la crise de l'éducation. Elle parlait alors de l'échec qu'elle présentait dans l'éducation aux Etats Unis et qui finalement sont applicables à notre époque. En voulant se concentrer sur la méthode et en négligeant les savoirs, une dévalorisation de la position d'autorité conférée par le savoir a été construite. Une forme de relativisme s'est instauré qui est néfaste pour la structure même de la société. Elle enjoignait les parents à conserver l'autorité pour permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé au sein duquel ils pouvaient être libres de s'épanouir.

Un parallèle peut être établi entre cette perte de sens sur la notion d'autorité et la montée d'incivilités qui traduisent le sentiment de toute puissance et de repères.

Cela revient à rappeler l'absence de cadre protecteur dans une société qui se liquéfie.

Enfin, si pendant longtemps l'avenir semblait promettre d'être plus confortable et prospère grâce au progrès technique ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette peur du futur qui s'installe affaiblit le vivre ensemble et génère un repli sur soi. Ce repli rend moins tolérant à l'autre et engendre des incivilités parce que l'espoir est trop ténu pour s'y accrocher ce qui amène à se demander pourquoi respecter le code collectif puisqu'il ne suffit plus à protéger.

Le livre Un Printemps silencieux de Rachel Carson a montré que le progrès détruisait l'environnement et en l'occurrence les pesticides détruisaient les populations d'insectes et d'oiseaux. Depuis une prise de conscience générale s'est mise en place, le Rapport Meadows a montré que le progrès ne pouvait pas être illimité dans un monde fini et les rapports du GIEC la catastrophe climatique à

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : 3^e concours administrateur territorial

Epreuve : composition question contemporaine Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

venir. Si la société n'a plus de futur, à quoi bon maintenir les liens sociaux et les règles de respect mutuel qui nous permettraient de vivre ensemble.

Ainsi, un triple mouvement de fond contribue à renforcer les incivilités. Une mise en compétition et une injonction à la performance individuelle, une perte de repères et un affaiblissement de l'autorité et une absence de perspectives claires sur le futur. Tout cela contribue à affaiblir le contrat social.

B) Les pouvoirs publics, en particulier les échelons les plus en proximité des citoyens, ont un rôle important à jouer pour agir efficacement contre les inégalités.

Il semble^{indispensable} indispensable de proposer un nouveau contrat social et de renforcer les liens qui existent dans la société entre les citoyens. Une manière efficace de lutter contre les incivilités passe par une articulation fine entre le repressif et le préventif et c'est en proximité que tout cela se conduit.

Sur le plan repressif, il semble important d'agir afin de ne pas laisser s'installer une forme d'impunité. Les maires, investis de pouvoirs de police générale ~~sont~~ seraient fondés à agir et à sanctionner les actes les plus graves et punis par la loi. Il leur est parfois difficile de

faire usage de ceux-ci et un accompagnement préfectoral ainsi qu'un parangonnage sur les pratiques peuvent s'avérer intéressants à développer davantage. Par exemple, le maire d'une commune littorale au sein de laquelle le tourisme de masse conduit à des incivilités irritante pour ses administrés a des leviers d'action et peut bénéficier de partage d'expérience.

Il apparaît aussi important d'appuyer sur le levier de la réprobation sociale. Inciter les citoyens à ne pas accepter certaines incivilités et à les dénoncer auprès des forces de l'ordre lorsqu'elles dépassent le seuil de l'acceptable ou auprès des mairies. L'idée n'est pas d'instruire de la délation mais que les citoyens s'expriment et trouvent du soutien pour dénoncer et agir. Il apparaît important de ne pas conflictualiser davantage l'espace public mais de favoriser l'émergence de mouvements citoyens qui pacifient et répriment les incivilités. C'est en dénonçant les excès et en montrant que la société unanimement désapprouve que l'effet répressif devient aussi dissuasif.

Sur le plan préventif, plusieurs leviers sont à la disposition des pouvoirs publics.

À tous les échelons, régions, départements ou communes et intercommunalités il semble important de renforcer le lien social en favorisant les zones de rencontres dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il est important aussi de créer des lieux collectifs comme des maisons de jeunes et de la culture, des salles socioculturelles et de soutenir le tissu associatif. Par le biais de subventions ou de mise à disposition de locaux ou en appuyant la construction de projets (tiers-lieux, bars associatifs etc.) les collectivités peuvent renforcer ces corps intermédiaires qui permettent le vivre ensemble.

Il est important aussi de poursuivre les plans de lutte contre l'incivilité en affinant ce qui est puni et à l'acceptable et en sensibilisant tous les publics. Les enfants et adolescents dans les écoles, à l'université, auprès des seniors et sur la place publique. La mise en place de brigades de lutte contre l'incivilité chargées de cette prévention et sensibilisation peut être intéressante dans les communes qui en ont les moyens. Une mutualisation peut être pensée à l'échelle départementale pour optimiser les coûts et les rendre supportables.

De manière plus globale, il semble pour lutter efficacement contre l'incivilité qu'il faille mettre en avant et en œuvre le concept de prendre soin dans le sens très extensif dont j'entend Jean Tronto. Pour elle, le prendre soin c'est une attention à l'autre, à la société et à l'ensemble de l'environnement, c'est ainsi qu'elle le définit dans Vers une politique du Care.

Ce changement de paradigme serait de nature à pacifier l'espace public et à redonner du sens au projet collectif. Ainsi il peut servir de base pour reconstruire notre contrat social, protéger les citoyens en contrepartie du respect de l'autre, réparer le monde et la société comme horizon.

La lutte contre l'incivilité est menée par l'homme depuis qu'il fait société pour structurer et renforcer le groupe et créer les conditions du vivre ensemble. Être efficace dans cette lutte impose de considérer qu'elle est par essence infinie, puisque la transgression est en fait proprement humain et qu'il n'est pas possible d'atteindre une société où les incivilités sont réduites à néant.

Notre époque marquée par les crises fragilise la structure de la société en faisant monter le ressentiment et l'expression publique des colères pour lesquelles le seul de tolérance est plus faible également. Notre société

s'atomise et se liquéfie ce qui rend moins efficace à priori la lutte contre les incivilités.

Cette évolution des incivilités tient à un triple mouvement de fond qui rend la société plus compétitive et violente, qui affaiblit l'autorité et qui rend les perspectives d'avenir plus à même de tresser et nouer le contrat social.

A l'échelon le plus local il pourrait être possible de mieux articuler la répression et la ~~de~~ réprobation sociale avec la prévention. En créant des espaces de rencontres et de dialogue et en renforçant l'échange et les corps intermédiaires il est possible de réparer ce contrat social.

Par l'intermédiaire du concept de préjudice social il est possible d'offrir des perspectives et de lutter efficacement contre les incivilités, symptôme de maux plus profonds.

Si l'on en revient à la mention de départ du roman La Majesté des mouches le retour à l'état de nature n'est pas une fatalité. Ceci étant dit, l'univers de romans dystopiques fournit d'autres exemples de sociétés apaisées possibles mais non désirables. Dans Le meilleur des mondes Aldous Huxley décrit une société de caste où chaque humain est à sa juste place et est manufacturé pour cela, il n'y a plus ou peu d'incivilités mais cela n'est pas souhaitable pour autant. La transgression est parfois nécessaire.